

ABONNEMENT.

SOMMAIRE :	
Un an	30 fr.
Six mois	18
Trois mois	8
Passe :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33 ;
A EWIG,
Rue Flécher, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . .	20 c.
Réclames,	30
Faits divers,	75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
chez M. HAVAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,
9 Janvier 1880.

Bulletin politique.

Si la chronique politique est, ces jours-ci, quelque peu en chômage, en attendant la rentrée des Chambres et le programme des nouveaux ministres, la chronique angevine a le malheur d'avoir pris, depuis trois jours, beaucoup trop de place dans la presse.

Hélas ! il n'est que trop vrai : l'Ecole des Arts et Métiers d'Angers a été le théâtre de scènes révoltantes, d'actes inqualifiables qui ont causé mort d'homme, et cette catastrophe paraît avoir été le résultat de l'une de ces stupides et exécrables *brimades* qui n'ont encore que trop libre cours dans quelques-unes des Ecoles du gouvernement.

Sur ce premier fait, que s'est-il passé entre les quatre murs de l'Ecole des Arts et entre les élèves de la 2^e division ? — Si nos renseignements sont exacts, nul ne le sait exactement encore, à l'heure qu'il est, et la pauvre victime, le jeune Guyot (*de Gannat*) paraît avoir emporté ce triste et lamentable secret dans la tombe. — Il s'est refusé, nous dit-on, sur son lit de mort, à parler des coupables, à rien révéler des faits ou des actes dont il a été la victime.

Quel châtimement que cette épouvantable mort pour ses camarades mutinés contre lui ! — Et quel remords pour les coupables d'avoir ainsi accusé, condamné, maltraité et frappé à mort un camarade, qui, de fait, avait contre eux si peu de haine ou de trahison qu'il a refusé sur son lit de mort d'accuser un seul d'entre eux !

Voilà, n'est-il pas vrai, quelque chose qui pèsera toujours et lourdement sur la conscience de quelques-uns ?

Un autre élève, violemment maltraité, lui aussi, par les mutinés, est, dit-on, en voie de guérison, à l'infirmerie de l'Ecole.

Onze mutins sont en prison, non pas au cachot de l'Ecole, mais à la prison d'Angers, où les a conduits la voiture cellulaire et où l'autorité les a mis à la disposition de M. le juge d'instruction et de la justice. — Ils sont donc menacés, ceux-là, d'être déférés au jugement de la Cour d'Assises, et voilà, pour eux et pour leurs familles, les conséquences d'une prétendue *brimade* et d'une mutinerie d'Ecole !

Se peut-il rien voir de plus triste ? Seize autres élèves de l'Ecole ont été expulsés et ramis à leurs parents. — Voilà donc seize carrières de travailleurs plus ou moins brisées, et tout laisse craindre encore que les besoins et les nécessités de la discipline de l'Ecole ne limitent pas à ce dernier chiffre les renvois, puisque les premières expulsions ne semblent pas avoir apaisé les mutins.

Quelles lamentables étrennes pour notre Ecole des Arts et Métiers, pour tous les élèves et pour toutes les familles de ces élèves !

Les enquêtes, administrative et judiciaire, nous apprendront peut-être plus tard à quelle source il convient de faire justement remonter la cause d'un mal qui vient de provoquer une pareille débâcle, une telle catastrophe. — En attendant, nous nous permettrons seulement de demander à l'autorité compétente autant de fermeté que de justice. Il faut que, sans plus tarder, la discipline et l'ordre reprennent leurs droits ; il faut que les mutins soient contenus et punis sans faiblesse ; il faut que leurs camarades et les familles de leurs camarades n'aient plus à craindre le retour de pareils excès. — Il y va de l'honneur même de l'Ecole des Arts et Métiers d'Angers.

(J. de Maine-et-Loire.) H. FAUGERON.

Chronique générale.

Nous pouvons annoncer de source absolument certaine que M. le Président de la République s'est formellement opposé à ce

que la question d'amnistie fût reprise à l'ouverture de la session. — « Tous les chefs de la Commune — a dit M. Grévy — ne méritent aucune indulgence ; qu'on les laisse où ils sont. »

Le gouvernement ne posera pas la question de confiance relativement à l'article 7. M. Jules Ferry supportera seul les conséquences du vote.

M. Cazot prépare un mouvement judiciaire très-important qui portera sur les cours et tribunaux et qui sera suivi d'un mouvement dans les justices de paix.

Il résulterait de renseignements de sources opposées que les membres du cabinet n'ont pas encore pu se mettre d'accord sur le programme gouvernemental qu'ils doivent présenter aux Chambres.

Plusieurs sous-directeurs ou chefs de bureau du ministère de l'intérieur qui sont dans la limite d'âge ou qui ont le temps révolu pour la retraite vont être remplacés.

M. Constans paraît vouloir rajoinir l'administration centrale en lui donnant de nouveaux chefs de son choix.

LA TERREUR ADMINISTRATIVE.

M. Wilson vient d'adresser à tous les chefs de services relevant du ministère des finances une circulaire leur enjoignant de la façon la plus impérative de n'accorder aucun avancement, aucune faveur, de ne faire aucune présentation pour avancement ou pour distinction honorifique, sans en avoir, au préalable, référé au préfet du département avec lequel ils devront toujours marcher d'accord, et dont l'opinion sera prépondérante auprès du gouvernement.

M. Wilson pense que, par ce moyen, on

arrivera rapidement à républicaniser l'administration.

M. le général Farre, ministre de la guerre, dont la soumission envers M. Gambetta est aussi complète que celle de son prédécesseur, a envoyé des instructions analogues à tous les chefs de légion de gendarmerie.

Le ministre de l'intérieur vient d'envoyer aux préfets des instructions relatives à la répartition des fonds recueillis par les Comités libres pour les pauvres.

Sans aborder la question de principe, des instructions enjoignent aux préfets de laisser aux Comités, dans la pratique, la faculté de répartir à leur gré, et en dehors de l'intermédiaire des bureaux de bienfaisance, les sommes qu'ils ont pu recueillir.

Ainsi se trouvent réduites à néant les prétentions de M. le préfet Spuller, lequel, quoi qu'on en ait dit, n'a trouvé aucun imitateur dans l'administration préfectorale.

L'Agence Havas télégraphiait, l'autre jour, que le ministère Freycinet venait de recevoir les félicitations de la République française pour le « premier coup de balai » donné dans les bureaux du ministère des finances. Mais l'Agence Havas en a dit trop peu : les félicitations de la République française méritaient, ce jour-là, d'être citées plus au long. Il est bon, d'ailleurs, que « dans les bureaux » l'on sache de quoi il retourne. Voici comment se terminaient les félicitations de la République française :

« Il faut que cela change à Paris et en province, dans tous les ministères, dans toutes les préfectures, dans toutes les sous-préfectures ! Le cabinet Freycinet n'a pas de tâche plus urgente que le nettoyage des bureaux. Tant qu'il ne l'aura pas achevé, il pourra à peine s'occuper d'autre chose. Qu'il reçoive nos vives félicitations pour son premier coup de balai. »

Cela veut dire qu'après la curée des hau-

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

L'AUTOMNE D'UNE FEMME

(Suite.)

Emmeline branla la tête d'un air découragé.

— Impossible, mon bon capitaine. Ma mère ne veut voir qui que ce soit. Et jugez si cette détermination est sérieuse : elle n'a pas vu, elle ne verra pas celui qui l'a tirée des flammes !

— Après avoir tiré Pierrette de l'eau ! dit celle-ci ; il est coutumier des sauvetages, monsieur Robert.

— Mille milliards de têtes de nègres ! si c'est ainsi, j'amène mon pavillon sans insister. Adieu, Mademoiselle, quand nous reverrons-nous ?

— Quand il plaira à Dieu !

— Si vous aviez besoin d'un bras solide, pensez à celui de Rovelou : il vous l'apportera sans tarder.

— J'y penserai, mon cher capitaine.

— Et si vous avez besoin de bons cœurs, venez aux Accroches.

— Oh ! cela, Dieu le permettra certainement.

Mais Rovelou ne s'arrêtait plus.

— Et en attendant... en attendant... je parlais de bons cœurs que vous pourriez utiliser... J'en

sais bien un qui en vaut dix, allez, Mademoiselle ! et, s'il vous était nécessaire, vous n'auriez qu'à faire un signe... L'eau, le feu, ça le connaît ! Ou se jetterait-il bien pour vous être agréable ?

— Les vôtres me suffisent, interrompit, en essayant de rire, Emmeline, qui sentait un flot de pourpre monter à son front.

Un regard expressif de Robert, plus encore que l'exclamation de la jeune fille, rappelés à la digne marin à la discrétion.

— Ah ! mille milliards !... j'allais faire de la belle besogne, avec ma manie de parler. Excusez-moi, Mademoiselle ; ce que j'en disais, c'était pour votre bonheur. Et puis je crois encore, malgré moi, que vous êtes toujours la petite demoiselle de la maisonnette, là-bas, à qui je dois donner quelque conseil.

Il l'embrassa sur le front, paternellement, après avoir soigneusement lissé sa moustache grise, et, comme pour un peu, il allait s'attendrir aussi, voyant pleurer autour de lui, il brusqua le départ, militairement, à la marinière.

Pierrette se jeta dans le fiacre qui attendait, en étouffant ses sanglots, et la pauvre Emmeline, plus vaillante à mesure que grandissait le sacrifice, le regardait s'éloigner à travers le brouillard de ses yeux noyés.

Elle resta plusieurs minutes immobile, perdue dans d'amères appréhensions, tandis que Robert

redoutait de lui déplaire en trahissant sa présence par un seul mouvement.

Enfin, elle se tourna vers lui, grave, avec une voix d'or :

— Ne devez-vous pas partir bientôt, monsieur ? demanda-t-elle.

Il tressaillit. Était-ce un congé ? Était-ce un désir ? Était-ce une crainte déguisée ?

— Je recule toujours, mademoiselle, répondit-il brièvement.

— Je dois beaucoup à l'amitié de monsieur votre père, beaucoup à votre dévouement. Je ne veux pas devenir égoïste. Votre père nous sacrifie ses habitudes de campagne, et, vous... vous, vos projets de voyage. C'est à moi de refuser une plus longue abnégation.

— Mademoiselle, tout le bonheur de mon père, comme le mien, est dans l'espoir d'adoucir un peu, bien peu, hélas ! votre épreuve.

— Je le sais, j'en suis heureuse. Je ne saurais l'accepter davantage.

— Vous nous renvoyez ?

— Ah ! le vilain mot !... Voyez, ma tâche est tracée. Ou ma mère veut cloître sa vie doit s'écouler la mienne. Elle se séquestre du monde, je partagerai sa solitude. Serait-il généreux, dites, pour introduire dans cette solitude, que j'entrevois profonde, un élément consolant, d'accepter le sacrifice prolongé que, tous deux, vous voulez me

faire ?

— Je ne sais qu'une chose, mademoiselle, c'est que mon père disait hier encore, avec la conviction des inébranlables amitiés, qu'il ne vous abandonnerait pas.

— Cette protection, je ne la refuse point...

— Et vous avez bien raison... dit la voix souriante de M. de Madiran, qui était entré par la porte des communs, seule ouverte depuis que le caprice de la maîtresse de céans verrouillait la grille d'entrée.

— Vous arrivez à propos, dit Robert avec vivacité. Nous parlions de vous, mon père.

— Je le soupçonnais un peu. Voyons, conspirateurs, qu'aviez-vous comploté contre moi ?

Ils étaient entrés dans le jardin plein d'ombre et se mirent à en faire lentement le tour.

Emmeline répéta ce qu'elle avait fait entendre à Robert, et le vieillard approuvait de la tête chacune de ses paroles, à la profonde indignation du jeune homme.

— Ça, ma chère enfant, dit-il ensuite, c'est le fond de votre adorable nature, toujours prête à s'oublier. Vous m'auriez surpris en ne m'exprimant pas ces impressions délicates qui naissent en vous aussi naturellement que la pâquerette en avril. Vous voulez être seule dans la maison close, seule à remplir un devoir sérieux, seule à distraire un cœur aigri, parce qu'il vous semble égoïste de re-

tes fonctions, nous allons assister à la curée des petites places. Cela veut dire que, dès ce moment, dans tous les bureaux, à Paris et en province, la terreur règne, et que le plus modeste employé tremble pour son gain-pain, appréhendant quelque délateur avide de se mettre à sa place. Justement, le *Voltaire* vient de commettre une coquille, qui peint bien la situation. Il voulait publier un article intitulé : « La politique d'affaires, » et le compositeur a mis : « La politique d'affaires. »

O felix culpa ! Comme c'est bien cela !

« A la grandeur de la République », tels sont les mots qui terminent l'ordre, que nous avons publié hier, adressé par le ministre de la guerre aux troupes de la 14^e division. De la part du ministre de la guerre, on aurait pu désirer qu'il demandât à l'armée « un dévouement sans réserve » à la grandeur de la France.

Le soldat ne doit connaître que son drapeau et son pays; les diverses formes de gouvernement ne sauraient le préoccuper.

La mort de M. de Montalivet laisse vacant un fauteuil de sénateur inamovible. Les républicains mettent en avant, pour lui succéder, le nom de M. le général Farre, ministre de la guerre.

Il y a quelques jours, le *Rappel* nous apprenait que nous n'étions en République que depuis un an. Les années précédentes n'étaient pas à mettre au compte de la République; elles appartenaient au passé monarchique, la France n'ayant été gouvernée avant 1879 que par des monarchistes.

Cela étant, nous nous demandions pourquoi le *Rappel* portait en tête de sa première page cette date : 10 nivose an 88.

Mais voici qui est plus fort. Réflexion faite; le *Rappel* répudie dans son numéro du 17 nivose cette première année de République qu'il célébrait dans son numéro du 10 nivose.

Parlant du nouveau ministère, il dit :

« Ses devanciers n'ont eu ni programme ni méthode. Il se sont laissé imposer les questions qu'ils auraient dû poser eux-mêmes. Les événements les surprenaient toujours. On aurait dit qu'il n'avaient jamais pensé à rien. Tout les étonnait et les déconcertait. Leur manque d'entente et leur contradictions continuelles montraient à toute la France le désordre de leur esprit. Ils avaient la République entre les mains, et ils ne savaient qu'en faire. »

Il se trouve qu'ayant déjà, suivant le *Rappel*, 88 ans d'existence, la République, suivant ce même *Rappel*, est encore à naître.

L'Émission de la Banque Hypothécaire de France.

Plus on examine de près la combinaison de remboursement qu'offre à ses souscrip-

teurs la Banque hypothécaire de France, plus on découvre d'aperçus nouveaux.

On a fait remarquer ces avantages comme certitude, comme importance; un point reste à signaler : c'est la possibilité pour chaque obligataire de jouir de la prime de remboursement dans une certaine mesure, sans attendre le tirage qui doit la lui donner définitivement.

En effet, au fur et à mesure de ces tirages, les chances d'attribution de la prime de remboursement augmenteront pour chaque numéro. Si l'on considère, par exemple, les dix dernières années du délai d'amortissement, les obligations étant près de leur terme de remboursement vaudront évidemment un prix très-rapproché de 1,000 fr. Ce prix sera moins élevé dix ans, vingt ans avant le terme fixé du délai de remboursement, mais il sera toujours, en raison des chances croissantes du tirage, supérieur au prix d'émission de 480 fr.

A toute époque, par conséquent, l'obligataire aura entre les mains un titre qui vaudra plus que le prix de l'émission, et s'il ne lui convient pas d'attendre les tirages, il vendra ce titre en bénéficiant d'une partie de la prime de remboursement et par suite des cours grandissant de l'obligation. Ce cours ira de 480 à 1,000 fr. successivement et par étapes continues. De cette façon, le souscripteur que les besoins ou les convenances de sa position auront porté à vendre son titre escomptera en quelque sorte la prime de remboursement.

Remarquez que cet avantage n'existe pas pour la dernière émission du Crédit foncier et qu'il est remplacé au contraire par un inconvénient des plus graves. Par suite de l'écart très-minime qui existe entre le prix d'émission, 490 fr., et le taux du remboursement général, 500 fr., — nous laissons les lots de côté, — le titre arrive à dépasser ce taux et à valoir 10, 15 et même 20 fr. de plus par suite des chances croissantes de lots. Mais, comme la masse des souscripteurs (98 sur 100) ne recueille pas le bénéfice de cet excédant produit par les chances de lots, ceux qui achètent le titre intermédiairement font presque tous, à coup sûr, une perte sérieuse.

Dans l'émission de la Banque hypothécaire, tout l'avantage du temps et des chances de tirages est conservé dans son intégralité aux porteurs de titres. C'est la nature de la prime de remboursement et le grand écart qui existe entre le prix d'émission et le prix du remboursement qui produiront ce résultat. Quelles que soient ses causes, il atteste encore mieux l'ingéniosité de la combinaison qui forme la base de l'émission de la Banque hypothécaire.

Etranger.

Malgré les victoires du général Roberts, la situation de l'Afghanistan inspire toujours des inquiétudes aux Anglais, d'autant que les tribus voisines semblent s'agiter.

Ainsi on craint une prise d'armes à Hékrat. Une brigade va s'embarquer à Bombay

nuerez à faire la joie de votre guide. Je conserve intact mon précieux privilège d'entrer seul dans l'hôtel fermé, et, seul aussi, je vais, dès maintenant...

— Seul ! interrompit Robert avec amertume; il me paraît, mon cher père, que l'amour du monopole vous entraîne un peu loin. Je réclame.

— Ce qui est un tort.

— Un tort !

— Mon ami, tu vas partir. M^{lle} Emmeline le disait avec sagesse : il s'agit de ton avenir.

— Oh ! vous avez deux poids et deux mesures ! s'écria le jeune homme impétueusement.

— Robert !

— Pourquoi donc ce qui vous paraît si naturel, si heureux, pour vous, mon père, ne le serait-il pas également pour moi ?

M. de Madiran prit un air grave, presque solennel.

— Parce qu'il vous est interdit, mon pauvre enfant, de réclamer, dans cette chère maison, la moindre parcelle de bonheur. Laissez tout entier à son labeur filial celle qui s'y consacre. Votre devoir est de vous éloigner, et votre espérance est trop lointaine pour qu'il vous soit permis de la saluer... si tôt.

Ces paroles sévères, vraies, d'une indiscutable sagesse, et que ce père éclairé ne prononçait pas sans une haute raison devant les deux jeunes gens,

pour se rendre dans les défilés du Bolan, où elle remplacera les troupes qui marchent sur Candahar. De plus, le corps cantonné à Deiwara a été averti d'une prochaine attaque.

Le pays n'est donc pas pacifié encore et des ferments d'insurrection couvent dans plusieurs provinces voisines des possessions britanniques.

Les interrogatoires de Francisco Otero, auteur de l'attentat contre le roi don Alphonse, et les recherches de la police espagnole n'ont encore donné aucun résultat.

On sait que le coupable avait des rapports mystérieux avec quelques personnes; mais comme il refuse obstinément de faire le moindre aveu, on ne sait pas jusqu'ici à quoi s'en tenir, et on ne trouve pas la trace d'une complicité.

On dit qu'en apprenant le dernier attentat dirigé contre le jeune roi d'Espagne, l'empereur d'Allemagne a repris le projet d'organiser une ligue des souverains de l'Europe contre les tentatives de la démagogie.

On télégraphie de Madrid que les témoins entendus dans l'instruction contre Otero confirment les instincts de cruauté du régicide. Son ancien patron a déclaré qu'il l'avait renvoyé parce qu'un jour il avait crevé les yeux à un chien avec un charbon ardent.

Chronique locale et de l'Ouest.

Saumur.

Le temps est redevenu froid; hier, toute la journée, le thermomètre s'est tenu au-dessous de zéro; cette nuit, il est descendu à 4 degrés, et le vent a soufflé du nord-est. Aussi la Loire baisse-t-elle sensiblement à Saumur comme en amont, et le banc de glaces qui nous menace n'a-t-il fait aucun mouvement. Dans ces conditions, il se consolide de plus en plus. Tout danger imminent semble écarté, mais il n'en subsiste pas moins; notre population sera plus longtemps dans les transes. Pendant cette trêve, MM. les ingénieurs du service de la Loire et des ponts-et-chaussées prennent toutes les dispositions pour atténuer les effets de la débâcle et conjurer le péril, s'il est possible.

Ils vont établir sur les ponts toute une ligne de moutons à battre les pieux, pour briser les glaçons à mesure qu'ils se présentent et obstruent les voies.

Hier soir, trois cartouches de dynamite ont été placées sur la glace, vis-à-vis du Jagueneau; deux auraient donné des résultats assez satisfaisants. De nouveaux essais vont avoir lieu aujourd'hui.

Les pontonniers qui sont arrivés hier matin d'Angers ont été dirigés aussitôt sur Souzay pour organiser le sauvetage des habitants de l'île en grand péril. Après plusieurs heures d'un travail pénible, et non sans danger, ces intrépides militaires, sous le commandement du lieutenant Sater, ont ou-

étaient destinées à les fortifier devant l'obstacle, en laissant luire une lueur à leur horizon.

Tous deux les comprirent, quoique d'une façon plus voilée chez Emmeline, plus douloureuse chez Robert. C'était presque une prophétie, si ce n'était pas un éclaircissement, et la jeune fille qui renonçait candidement à s'expliquer le passé, se tournait avec confiance vers l'avenir.

(A suivre.)

CLAIRE DE CHANDENEUX.

Théâtre de Saumur.

Direction CHAVANNES.

Lundi 12 janvier 1880,

Au bénéfice de M^{me} RITA LELONG
2^e représentation de

LE PETIT DUC

Opéra-comique en 3 actes, paroles de MM. Henri Meilhac et Ludovic Halévy, musique de Charles Lecocq.

Premier acte : L'OEil-de-Bœuf au château de Versailles.

Deuxième acte : Le Pensionnat des demoiselles nobles de Lunéville.

Troisième acte : Le Camp.

Au 1^{er} acte : LA PAVANE, danse réglée par M. Dron, professeur de maintien (d'Angers).

Bureaux à 7 h. 3/4; rideau à 8 h. 1/4.

vert dans la glace un chenal, ont pu aborder l'île et faire passer presque tous les habitants ainsi que les bestiaux.

On nous dit que certain paysan aurait opposé une vive résistance pour sortir; il a fallu les sommations de l'autorité pour le faire monter sur la barque qui devait le sauver.

A sept heures, la nuit trop obscure rendant les travaux bien plus difficiles, et le danger n'étant pas imminent, le sauvetage a été suspendu; il n'y a plus qu'une famille à faire évacuer l'île. Il reste encore un amas de glace à franchir pour arriver jusqu'à elle. Les pontonniers ont repris leur travail à la pointe du jour.

M. le commandant de gendarmerie s'est rendu hier à Saumur et a visité les divers points les plus menacés des rives de la Loire.

Plus de 5,000 personnes sont allées hier à Villebernier pour considérer le spectacle grandiose et unique que présente l'aspect de notre fleuve sur ce point. C'est aussi palpitant et imposant que les plus célèbres glaciers des Alpes de la vallée de Chamounix et autres. Jamais rien de semblable ne s'était vu dans notre région, et, espérons-le pour l'avenir, ne se reverra, car les conséquences peuvent en être terribles. La Loire, toujours retenue, menace de reprendre son ancien lit, dans la Vallée, par le bras de la Croix-Verte, en coupant la levée au Chapeau, ou peut-être au-delà en joignant ses eaux à celles de l'Authion.

Hier, en prenant part aux expériences de dynamite vis-à-vis du Jagueneau, M. Couet, sous-ingénieur à Saumur, a fait une chute malheureuse qui le force à garder le lit. Dans les circonstances actuelles, l'expérience de M. Couet était précieuse. A la tête du service des ponts-et-chaussées à Saumur depuis plus de trente ans, M. Couet a assisté aux diverses inondations de la Loire et étudié la marche et les effets du fleuve dans tous les moments redoutables. Heureusement que M. Lorieux, ingénieur en chef du département, a remis le service entre les mains de M. Tresca, ingénieur du chemin de fer, homme savant et fort apprécié, qui conserve comme auxiliaires MM. Hermé et Mercier, les deux principaux conducteurs qui se sont fait remarquer déjà pendant les grandes crues de la Loire depuis 1856.

Dans la soirée du 6 janvier, la nommée Françoise Vaucel s'était rendue au bateau à laver de M. Béchet, quai Saint-Nicolas, avec une de ses voisines, pour savoir si elles pourraient reprendre leur travail le lendemain.

Toutes deux se séparèrent; Françoise Vaucel s'écarta seule pour voir les glaçons. Sa voisine, ne la voyant pas revenir, n'y prit pas garde. Mais, le lendemain matin, sa chambre étant restée fermée, et ne l'ayant pas vue paraître au bateau à laver, on se préoccupa et on la fit chercher. Aucun membre de sa famille de Villebernier ou d'Allonnes ne l'avait reçue.

On suppose que la malheureuse se sera approchée trop près de la cale, que le pied lui aura glissé et qu'elle aura disparu sous la glace sans avoir pu appeler au secours.

M. Béchet a entendu le bruit d'une chute dans l'eau; mais aucun cri n'ayant retenti, il ne s'en est pas ému. Aujourd'hui il est bien tard pour faire des recherches, rendues du reste très-difficiles en raison des glaçons et de la hauteur de l'eau.

Françoise Vaucel était âgée de 62 ans.

M. le général de Galliffet, commandant du 9^e corps d'armée, a télégraphié de Port-Boulet à M. le préfet de Maine-et-Loire qu'il mettait à sa disposition, si la débâcle de la Loire l'exigeait, tous les travailleurs militaires qui lui seraient nécessaires.

M. le préfet s'est rendu mercredi aux Ponts-de-Cé pour voir quelles mesures il y aurait à prendre.

M. le général de Galliffet s'est rendu à Port-Boulet avec une section d'artillerie pour y détruire une embâcle très-résistante et protéger le pont, qui est menacé. (*Patriote.*)

Pourquoi le *Patriote* d'Angers, qui se montre si chatouilleux pour ses confrères qui lui font des emprunts, n'est-il pas plus conséquent avec lui-même? Souvent nous lui avons fourni de la copie, et il n'a pas daigné nous citer. Son numéro d'hier contient notre article sur la débâcle de Saumur, et il se dispense d'indiquer la source de son emprunt.

L'Echo Saumurois n'oublie jamais de citer le Patriote en pareille circonstance. Si notre confrère demande l'observation rigoureuse de certains principes, qu'il prêche d'exemple, au moins, c'est la meilleure manière, même pour une feuille républicaine, de se faire écouter.

ANGERS.

Avant-hier soir, l'ordre était rétabli à l'Ecole des Arts et Métiers. Toutefois, un détachement de cuirassiers s'y tient encore pour assurer la tranquillité.

Les onze élèves arrêtés mardi ont passé une nuit à la prison et ont été reconduits le lendemain à l'Ecole. Le Patriote dit que probablement ceux qui sont inculpés du meurtre du jeune Guyot, seront envoyés devant la police correctionnelle et non en assises.

Mercredi matin, M. Jacquemard, inspecteur général, délégué par le ministre de l'Agriculture et du Commerce, est arrivé à Angers pour procéder à une enquête sur la révolte.

Le Temps a reçu d'Escurolles, arrondissement de Gannat (Allier), où habitent les parents de la victime, une lettre dont nous extrayons ce passage :

« ... Sans vouloir critiquer l'administration de l'Ecole, je ne puis m'empêcher de trouver qu'elle a été plus qu'imprudente de remettre ce pauvre enfant à la gare d'Angers, sous la conduite d'un employé, dans le fâcheux état où il était et par une température glaciale.

Quinze heures de route ont pu exercer une certaine influence et aggraver l'état du malade; aussi le jeune Joseph Guyot n'est-il resté que quatre jours et demi près de ses parents, qui, malgré tous leurs soins, n'ont pu le conserver.

Il est à craindre que les congréganistes et leurs amis, qui sont assez nombreux dans le pays, ne s'emparent de ce fait regrettable pour établir que l'éducation et les soins hygiéniques laissent beaucoup à désirer dans les Ecoles de l'Etat.

L'Univers, qui reproduit entièrement cette lettre, la fait suivre des réflexions que voici :

« On remarquera, dans cette lettre, la phrase que nous avons soulignée. Il est difficile, en la lisant, de ne pas observer que le souci du correspondant se justifie par les faits consignés dans sa lettre même. Comment, en effet, « les congréganistes et leurs amis » pourraient-ils se défendre de remarquer que jamais on n'a signalé pareille chose dans les écoles ecclésiastiques ? Et comment n'en pas conclure naturellement que dans ces écoles la discipline est l'objet, de la part des maîtres, d'une plus grande surveillance, de la part des élèves d'une soumission plus entière ?

Mais ce n'est pas le seul reproche que l'on puisse faire aux Ecoles des Arts et Métiers de l'Etat, et il importerait non moins de mettre au jour quel est, dans la plupart des cas, l'état moral des jeunes gens qui sortent de ces Ecoles. Quand on y songe, il est facile de s'expliquer pourquoi, quelque énormes que fussent les frais d'un établissement pareil, les catholiques du Nord ont décidé de construire à Lille une Ecole catholique des Arts et Métiers, qui remplira, pour toute la France, une si profonde et lamentable lacune.

M. Henri Lallemand, des Ponts-de-Cé, étant à la chasse, a eu l'imprudence, en voulant franchir un fossé, de tenir son fusil par le bout du canon; le chien du fusil ayant lâché, M. Lallemand a eu le poignet de la main droite traversé par toute la charge, qui a fait balle.

Par arrêté municipal, en date du 29 décembre, la taxe de la viande de boucherie a été rétablie dans la commune d'Ancenis.

NANTES.

Un exemple à suivre. — On lit dans l'Union bretonne :

« Dans le courant de l'année 1879, MM. les maîtres boulangers de Nantes s'étaient entendus pour supprimer l'usage de la distribution des gâteaux aux Rois et de la farine à Carnaval.

Mais, en présence de l'hiver malheureux que nous traversons, ils ont pensé qu'il était urgent de venir en aide aux ouvriers sans travail, et, malgré les nombreux crédits qu'ils sont obligés de faire dans cette

saison, ils ont ouvert entre eux une souscription, et ont préféré, pour cette année encore, donner en bons de pain ce qu'ils auraient distribué en farine.

En conséquence, MM. Halbert et Goglet ont offert, au nom de la corporation, 4,500 bons de pain de 3 kilog., représentant la somme de 5,400 fr., qui seront distribués aux plus nécessiteux.

Moitié à la mairie.
Moitié à l'évêché.

Honneur à la corporation des boulangers de Nantes !

Un affreux événement, dit le Journal d'Angoulême, a jeté la consternation la semaine dernière dans la commune de Saint-Pierre-d'Entremont.

Un vieillard de 82 ans, Jean Letellier, habitant seul, n'avait pas paru depuis deux jours. Une jeune fille, entrant dans la maison pour voir si le pauvre vieux n'avait pas besoin de secours, fut témoin d'un spectacle qui la glaça d'effroi.

Le vieillard était mort dans son lit sans avoir pu appeler à l'aide. Un gros chat s'était acharné sur le cadavre; au moment où la jeune fille pénétrait dans la maison, l'animal affamé dévorait les chairs du mort.

Nous lisons dans l'Indépendance de l'Ouest :

« Nous apprenons qu'à la suite d'une enquête ouverte à Craon en conséquence des plaintes déposées au parquet du tribunal de Château-gontier, M. Bâtard, qui était notaire à Craon, et l'un des adjoints de cette ville, vient d'être écroué à la prison de Château-gontier.

M. Bâtard est un des principaux chefs du parti républicain de la ville et du canton de Craon. Il était en 1877 conseiller d'arrondissement. Au mois de novembre de cette même année, il fut porté candidat au conseil général, pour ce même canton, par le parti républicain, en opposition à M. Ancel, député de l'arrondissement de Château-gontier, et fut battu par 4,406 voix contre 4,426.

M. Bâtard laisse, dit-on, un passif considérable qui jette dans la misère et dans la désolation un grand nombre de familles qui lui avaient confié leurs intérêts.

Nous apprenons que le Crédit Foncier de France vient d'être autorisé, par un arrêté ministériel tout récent, à émettre un nouvel emprunt de 500,000,000 de fr. en obligations communales 500 fr. 3 0/0 avec lots, entièrement conformes au type des obligations émises le 5 août dernier.

On se rappelle que dans l'Emprunt du 5 août les obligations donnaient droit à 6 tirages annuels de lots, chaque tirage comprenant : 1 lot de 400,000 fr., 1 lot de 25,000 francs, 6 lots de 5,000 fr. et 45 lots de 4,000 fr. Le nombre des tirages, le nombre et le montant des lots seront les mêmes dans le nouvel emprunt.

Les capitalistes prudents vont donc avoir l'occasion très-prochaine d'employer leurs épargnes en titres offrant, tout à la fois, l'attrait du lot et les garanties privilégiées qu'une législation spéciale confère exclusivement aux obligations émises par le Crédit Foncier de France.

Pour la dernière fois, nous rappelons à nos lecteurs que les monnaies divisionnaires françaises qui restent en circulation après le 4^{er} janvier portent au revers : celles de 2 fr. et 4 fr., les armes de l'Empire; celle de 50 c. et de 20 c., la couronne impériale.

Les pièces suisses de 2 fr. et 4 fr., aux millésimes de 1860 à 1863, femme assise, sont à 800 millièmes de fin et définitivement retirées de la circulation depuis le mois de février 1878.

Enfin, les pièces au nouveau type ayant cours en France, conformément aux conventions monétaires, se distinguent en ce que l'emblème est une femme debout.

Il circule en ce moment à Paris et dans les départements une grande quantité de pièces de 5 fr. fausses. Ces pièces, toutes à l'effigie de Napoléon III, ont l'apparence et même le son des bonnes pièces. Mais, au toucher, elles sont douces et glissantes comme les pièces en plomb, et elles laissent aux doigts une forte odeur de plomb. Comme poids, elles sont trop légères; le ruban est peu net. Les mots : « Dieu protège la France », placés sur la tranche, sont légèrement empâtés, et les astérisques qui séparent chaque mot sont à peu près méconnaissables.

Il y a aussi des pièces fausses de 2 fr. de même composition avec les mêmes défauts.

BOURSE DE PARIS

DU 8 JANVIER 1880.

Rente 3 0/0.	81 65
Rente 3 0/0 amortissable.	83 50
Rente 4 1/2.	113 »
Rente 5 0/0.	116 50

BULLETIN FINANCIER.

Paris, le 8 janvier.

A la Bourse, on ne s'occupe pas plus aujourd'hui de nos rentes que des fonds étrangers et des autres principales valeurs de la place. Lorsque nous aurons dit que, sans que le marché soit plus animé, il y a généralement reprise, nous en aurons fini avec l'examen des variations de la Bourse, durant la journée. Mais c'est de la Banque hypothécaire qu'il est principalement question. La consultation Josseau lui a porté un coup terrible. On essaie bien de s'en relever. Toutefois les efforts n'aboutissent qu'à faire remonter un peu les cours des actions, ce qui n'est pas du tout la même chose que de placer les obligations. « Capitalistes, faites votre profit de ce qui se produit actuellement. Attendez la prochaine émission du Foncier pour acquérir de nouvelles obligations hypothécaires, vous ne pourrez que vous en bien trouver. »

Pour terminer, quelques cours de la Bourse du jour : 3 0/0, 80.90; amortissable, 83.60; 5 0/0, 116.70.

Foncier, 4,407.50; Mobilier, 645; Banque d'escompte, 807.50; Banque de Paris, 867.50; Banque hypothécaire, 677.50; Banque ottomane, 530; Mobilier espagnol, 675; Gaz, 4,290; Immeubles de Paris, 582.50.

Tous les Saumurois apprendront avec plaisir que M. NORMANDINE, pharmacien à Saumur, est dépositaire du Spasalgique-Maréchal. Ce merveilleux remède, qui enlève instantanément les névralgies et les migraines, les maux de dents et les maux de tête, se trouve également dans toutes les bonnes pharmacies et ne coûte que 2 fr.

Nous avons appris d'une façon certaine que beaucoup de personnes atteintes de rhumes, bronchites ou phtisies, ayant demandé dans certaines pharmacies des capsules de goudron, on leur a vendu des capsules ne sortant pas de notre laboratoire. Nous croyons devoir rappeler aux malades que toutes espèces de goudron sont loin d'avoir la même composition et que par conséquent leur effet ne saurait être le même.

Ne voulant pas assumer une responsabilité qui ne nous incombe pas, nous déclarons que nous ne pouvons garantir la qualité, et par suite l'efficacité, que des véritables capsules de goudron de Guyot qui portent sur l'étiquette du flacon notre signature imprimée en trois couleurs.

(4) Guyot, pharmacien à Paris.

PHYLLOXERA.

AVIS aux viticulteurs. — L'application du traitement de J.-P. MAZAROT contre le Phylloxera, retardé par les neiges, peut se faire utilement aussitôt leur disparition. On communique toujours ce traitement efficace, dont une brochure au bureau du journal, et on l'envoie contre un franc en timbres-poste adressés à l'auteur, 94, boulevard Richard-Lenoir, à Paris.

Société centrale métallurgique DU DONETZ

(Russie méridionale).

Siège social à Paris : 67, rue Saint-Lazare.

Le bassin du Donetz est situé près de la mer d'Azow; il est desservi par quatre lignes de chemins de fer et par deux grands fleuves. On pourra donc ainsi expédier facilement tous les produits dans toute la Russie, dans l'Orient et même dans les contrées que baigne la Méditerranée.

La Société métallurgique du Donetz est propriétaire de la partie centrale du bassin; elle est installée sur une surface d'environ 5,000 hectares et s'est assurée la possession de plusieurs domaines voisins, de la contenance de plus de 12,000 hectares.

Dans cette immense surface, le charbon, la houille, l'anthracite se trouvent en grande abondance; mais ce qui fait la richesse toute particulière de cette exploitation, c'est que des gisements ferrifères d'une qualité exceptionnelle (fer hydroxydé, carbonate de fer et hématite) sont intercalés dans les couches de houille.

Dans des conditions infiniment moins avantageuses, on a vu les exploitations houillères de la Belgique et du Nord de la France donner des résultats que l'on qualifierait d'exagérés si les faits n'étaient pas là.

Les actions des houillères d'Aniche valent aujourd'hui 45.200 fr.

Celles de Lens, sur lesquelles il y a seulement 250 fr. par titre de versés, valent 23.500 »

Les actions des Charbonnages de Vicoigne 20.000 »

Celles des Charbonnages de Carrières 27.000 »

Les titres des Charbonnages de Marles 17.000 »

Les titres de la Société métallurgique du Donetz sont certainement appelés à un avenir tout aussi brillant, car, en dehors de certaines exploitations anglaises, où les minerais de fer se trouvent intercalés entre des bancs de houille, il n'est pas d'exploitation minière qui possède des richesses minérales comparables à celles-ci.

Outre les gisements houillers et ferrifères, on trouve encore tout ce qui est nécessaire à l'industrie métallurgique : argile pour la fabrication des briques des hauts-fourneaux; bois en quantité suffisante pour l'étagage des galeries; main-d'œuvre à bon marché, et de plus, ce qui a bien sa valeur, un sol des plus fertiles et dont le revenu fait généralement défaut dans les exploitations de ce genre.

Toutes ces conditions, contrôlées par les ingénieurs les plus compétents, permettent d'affirmer que le prix de revient de la tonne d'acier aux usines du Donetz atteindra à peine 50 francs, si invraisemblable que cela puisse paraître.

Les produits ont des débouchés assurés pour un temps indéfini. Le réseau des chemins de fer russes n'est-il pas à terminer ? Le réseau des chemins de fer asiatiques n'est-il pas entièrement à faire ? Toutes les stations de l'Orient et de la mer Noire ne sont-elles pas aujourd'hui approvisionnées à grands frais par les houillères de l'Angleterre et de l'Allemagne, approvisionnements qui se feront à bien meilleur compte par les houillères du Donetz.

On peut donc, sans exagération, affirmer que rarement pareille affaire a été offerte au public.

BANQUE HYPOTHÉCAIRE DE FRANCE

Société anonyme au capital de 100 millions de francs

SOUSCRIPTION PUBLIQUE

Le Samedi 10 Janvier 1880

1,200,000 obligations

DE LA

BANQUE HYPOTHÉCAIRE DE FRANCE

OBLIGATIONS DE 1,000 francs

émises à 480 francs

Produisant 15 francs d'intérêt annuel, payables les 10 février, 10 mai, 10 août et 10 novembre

Tous les titres seront remboursés à MILLE francs CONFORMÉMENT AU TABLEAU D'AMORTISSEMENT

6 tirages par an auxquels concourront tous les titres

Le 1^{er} Tirage aura lieu le 10 mars 1880 et le premier remboursement le 10 avril suivant, et ainsi de suite tous les deux mois.

Le prix d'émission est payable.

20 francs en souscrivant le 10 janvier 1880.
40 — à la délivrance des titres.
40 — le 10 juillet 1880.
40 — le 10 janvier 1881.
40 — le 10 juillet 1881.
40 — le 10 janvier 1882.
40 — le 10 juillet 1882.
40 — le 10 janvier 1883.
40 — le 10 juillet 1883.
40 — le 10 janvier 1884.
40 — le 10 juillet 1884.
60 — le 10 janvier 1885.

400 francs avec faculté d'anticipation partielle ou totale après la répartition.

Les titres provisoires, libérés de 60 francs, seront au porteur.

Les obligations définitives sont au porteur ou nominatives, au choix des souscripteurs.

Les titres définitifs seront munis de coupons

trimestriels de 3 fr. 75 aux échéances des 10 février, 10 mai, 10 août et 10 novembre.
Les coupons, ainsi que le capital des titres remboursés, seront payés aux Caisses des Etablissements ci-après désignés.

ON SOUSCRIT A PARIS :

Au siège de la Banque Hypothécaire de France, 4, rue de la Paix.
A la Société Générale de Crédit Industriel et Commercial, et à ses Caisses succursales ;
A la Société de Dépôts et de Comptes Courants ;
Au Crédit Lyonnais et dans ses bureaux de quartier ;
A la Société Générale et dans ses bureaux de quartier ;
A la Société Financière de Paris ;
A la Banque de Paris et des Pays-Bas ;
A la Banque d'Escompte de Paris.

Dans les départements et à l'étranger :

A toutes les Agences et Succursales desdites Sociétés.

Les souscriptions d'unités sont irréductibles.

Répartition aussitôt après le 10 janvier 1880.

On peut, dès à présent, souscrire par correspondance, en envoyant 20 francs par obligation souscrite.

L'ADMISSION A LA COTE OFFICIELLE SERA DEMANDÉE.

Plus d'ASTHME
SUFFOCATION et TOUX
Indication gratis franco.
Ecrire à M. le C^{te} CLERY à Marseille.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS
rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang ; toute irritation et toute odeur fétideuse en se levant ou après certains plats compromettants : oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la

prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100.000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castilleuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revalescière m'en a sauvé complètement. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie ; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre diète Revalescière. LÉON PAVLET, instituteur à Cheysson (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 2 kil., 12 fr. ; 4 kil., 22 fr. ; 6 kil., 36 fr. ; 12 kil., 70 fr. — La Revalescière chocolatée, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux

plus agités. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean ; GONDRAND, Besson, successeur de Texier ; J. RUSSON, épiciers, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C^{ie} (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (272)

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS DE SAUMUR	ARRIVÉES	
	A POITIERS	A ANGERS
6 h. 25 matin.	10 h. 30 matin.	
8 10 —		10 h. 54 matin.
1 25 soir.	4 50 soir.	9 15 soir.
4 55 —		
7 40 —	11 35 —	

DÉPARTS DE POITIERS	ARRIVÉES	
	A MONTREUIL	A SAUMUR
5 h. 50 matin.	8 h. 52 matin.	9 h. 48 matin.
10 45 —	5 14 soir.	6 25 soir.
12 15 soir.	3 35 —	4 15 —
6 45 —	10 22 —	11 —

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 15 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 48.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COFFRE-FORT INCOMBUSTIBLE ET INCROCHETABLE

DE

B. HAFFNER AÎNÉ

DE PARIS



L'usage du coffre-fort est très-répanu, et, à notre époque où chacun, industriel, fonctionnaire, officier ministériel, petit rentier ou commerçant, a sa fortune en valeurs mobilières et valeurs au porteur, il est devenu indispensable contre le feu et les voleurs.

Le plus grand nombre de ces coffres-forts pèchent par la construction qui est en bois revêtu de tôles ; les autres par le mécanisme, et tous en général par les portes, qui ne sont jamais incombustibles et voici pourquoi : les fabricants sont obligés de perforer leurs portes d'outre en outre par des trous plus ou moins grands pour y loger leurs serrures et combinaisons. Chacun comprendra que si une porte est percée à jour, en cas d'incendie, la chaleur et la flamme passent à travers toutes ces ouvertures et brûlent ce que le coffre renferme. Il est facile de s'assurer du fait, en dévissant la plaque qui couvre la combinaison.

Quant aux voleurs, trouvant des trous tout faits, ils ne s'amuse pas à en percer d'autres pour forcer la caisse.

M. HAFFNER aîné, de Paris, l'un des constructeurs de coffres-forts les mieux posés de la capitale, s'est livré à une étude sérieuse de tous les systèmes, et, après de nombreux essais, est arrivé à en construire un nouveau qui défie toute concurrence et a été admis à l'Exposition pour sa serrure perfectionnée.

Voici en quoi consistent les améliorations apportées par la Maison HAFFNER aîné :

1° Suppression complète du bois, coffres tout fer et à doubles parois, chacune d'une seule pièce ;

Seul dépôt, pour tout le département de Maine-et-Loire, à la librairie et imprimerie GODET, place du Marché-Noir, à Saumur.

En dehors du dépôt, un bel album en chromo-lithographie sera à la disposition des personnes qui voudront se rendre compte du choix, de la variété et de la beauté des Coffres de la Maison HAFFNER.

A VENDRE

A près de 50/0.

PETITE MAISON A PARIS

Située au centre de Grenelle.

Elle comprend : deux boutiques louées à bail, trois étages et vaste grenier que l'on peut convertir en chambres ; eau cave petite cour. — Produit : 2,532 fr. — Prix : 32,000 fr.

— Ecrire franco à M. GAUTHIER, place du Marché-Saint-Honoré, 18, à Paris.

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A LOUER

DE SUITE

UNE CAVE ET UNE GLACIÈRE

Montée du Château,

Joignant le pensionnat des Dames de la Retraite.

S'adresser, pour tous renseignements, à M^e LAUMONIER, notaire à Saumur. (1)

A LOUER

BOUTIQUE DE FORGERON

A Saint-Lambert-des-Levés, canton de l'Oie-Rouge.

S'adresser à M. BLAIN. (639)

successor de M^e CLAUDIA, notaire à Saumur, mande de suite un petit clerc.

M^e BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, demande un petit clerc.

AL. LEPELTIER

Épicerie, Confiserie, Droguerie.

AU BON MARCHÉ

MAGASINS DU CENTRE

Place de la Bilange, 4, SAUMUR.

Spécialité de Chocolats, Bougies, Chandelles, Huiles, Savons, Sucres, et autres articles de consommation et de fantaisie.

Venez voir et comparez !

PUITS FORÉS

Ces PUIITS peuvent se creuser en toutes saisons, dans les terrains d'alluvion, sables et quelques tufs.

Dans les caves, dans un espace de deux mètres carrés, sans compromettre la solidité de la maison.

S'adresser à M. C. CARRIÈRE, pompier à La Menitrie (Maine-et-Loire).

MERVEILLEUX 12^{fr} MONTRÉ AMÉRICAIN

se remuant et se mélangant à l'heure sans rien ouvrir, en beau métal nickelé richement décoré or poli, envoyé franco avec garantie sur facture et tarif de Montres et Chaînes de tout prix et genre. Adr^e mandat ou timb. au dépositaire de France, G. Tribaudon r. Clos-St-Paul 4 à Besançon (Doubs)

LE MÊME Seul fab^r ayant exposé à Sydney (Australie) VEND :
Montres à clef ordinaires..... 5 fr.
Montres-Réveil à cylindre..... 15 fr.
Remontoirs tout Argent, à r..... 25 fr.
Remontoirs tout OR, à r..... 75 fr.

LIBRAIRIE ABEL PILON

A. LE VASSEUR, Succ^r, ÉDITEUR

33, rue de Fleurus, 33 PARIS

CINQ FRANCS PAR MOIS

Jusqu'à CENT francs d'acquisition

Pour un achat au-dessus de cent francs, le paiement est divisé en vingt mois
Dictionnaires, Histoire, Géographie, Littérature, Ouvrages illustrés, Gravures, Musique, etc.

EXTRAIT DU CATALOGUE. — OUVRAGES DE FONDS

GRAND ATLAS DÉPARTEMENTAL de la France, de l'Algérie et des Colonies. 100 cartes et 2 Atlas contenant 152 planches in-4, magnifiquement coloriées. Prix : 125 fr., payables 20 fr. par 4 mois.
GRAND ATLAS UNIVERSEL ancien et moderne, par DURUY. 40 cartes double in-folio. Prix : 80 fr.
TRAITÉ GÉNÉRAL DE BOTANIQUE par HERING, GÉRARD et REVILL. 4 beaux vol. gr. in-8° dont 2 vol. Atlas cont. 102 planches magnifiquement coloriées. Prix : 200 fr., payables 25 fr. par trimestre.
TRAITÉ GÉNÉRAL D'HORTICULTURE théorique et pratique, par GÉRARD, DUPUIS et HERING. 6 beaux vol. grand in-8°, dont 3 Atlas contenant 155 planches magnif. color. 250 fr., payab. 30 fr. par 3 mois.
FLORE MÉDICALE USUELLE ET INDUSTRIELLE DU XIX^e SIÈCLE, par DU PUIS, RAVIER et BAILLON. 6 beaux vol. gr. in-8°, dont 3 Atlas contenant 152 planches in-4, magnifiquement coloriées. Prix : 200 fr., payables 20 fr. par 3 mois.
LES TISSUS ANCIENS du costume, des miniatures et des documents inédits, par GUICHARD. Ouvrage hors concours à l'Exposition de 1878. 50 planches. Ouvrage s'adressant aux dessinateurs de l'industrie, orfèvres, bijoutiers, fondreurs, papiers peints, vitraux, broderie, céramique, etc. 50 planches en carton. Prix : 50 fr.
DICTIONNAIRE D'HISTOIRE NATURELLE par d'Orbigny et un grand nombre de nos savants éminents. Nouvelle édition, 25 volumes Texte et Atlas de 340 planches en 3 volumes. Prix : 450 fr., payables 50 fr. par trimestre.

Envoi franco des Catalogues de Librairie et de Musique

VICHY

Plus de Mauvaises Digestions

Avec la délicieuse Liqueur de Table, Pastilles et Sucre d'Orge aux sels de Vichy, préparés par les Pères Célestins, de Vichy.

Chez M. DEMONT (maison Lasalle), pâtissier, seul dépositaire pour l'arrondissement de Saumur.

Fine Champagne anti-diabétique et préservative. (36)

LA VELOUTINE

EST UNE Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth
PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU
Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.
PARIS — 43 Ch. FAX, Inventeur — 9, rue de la Paix
SE MÉFIER DES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS
Jugement du Tribunal civil de la Seine du 8 mai 1875.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.